

COMMUNE DE VILLARD DE LANS

République Française
Département de l'Isère

Envoyé en préfecture le 19/03/2024

Reçu en préfecture le 19/03/2024

Publié le 19/03/2024

ID : 038-213805484-20240314-DEL2024038-DE



SEANCE DU 14 MARS 2024

DELIBERATION N°38

<p><i>Nombre de conseillers en exercice :</i> 27</p> <p><i>Présents à la séance :</i> 22</p> <p><i>Pouvoirs :</i> 4</p> <p><i>Non représentée :</i> 1</p> <p><i>Date de la convocation :</i> 8 mars 2024</p>	<p>Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal de Villard de Lans.</p> <p>L'an DEUX MILLE VINGT-QUATRE, et le jeudi 14 mars à 18h,</p> <p>Le Conseil municipal de la Commune de Villard de Lans s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence d'Arnaud MATHIEU</p> <p>A désigné comme secrétaire : Véronique BEAUDOING</p> <p>ETAIENT PRESENTS : Arnaud MATHIEU, Véronique BEAUDOING, Bruno DUSSER, Christelle CUIOC, Serge BIRGE, Nadine GIRARD-BLANC, Jean-Paul UZEL, Michèle PAPAUD, Maud ROLLAND, Christophe ROBERT, Françoise SARRA-GALLET, Henri CRET, Sophie GOUY-PAILLER, Valérie PETIT, Patrick ARNAUD, Claude FERRADOU, Olivier ROBIN, Valérie BONAUAUD, Ghislaine MASSON, Luc MAGNIN, Céline BEAUDOING, Patrick MARX</p> <p>ETAIENT EXCUSES ET ONT DONNE POUVOIR : Daphnée GORDOWSKI-SABBAGH (donne pouvoir à Françoise SARRA-GALLET), BONNARD Christophe (donne pouvoir à Valérie PETIT), Dorian COACOLO (donne pouvoir à Arnaud MATHIEU), Laurence BORGRAEVE (donne pouvoir à Claude FERRADOU)</p> <p>ABSENTE : Marie ZAWISTOWSKI</p>
--	--

Objet : Modification du règlement intérieur de la Coupole et de la Verrière

Rapporteur : Michèle PAPAUD

Considérant la configuration de la salle de la Verrière et en particulier la présence de nombreux accès vers l'extérieur.

Considérant qu'une modification de la jauge assise et debout n'entraîne pas de risque particulier en cas de nécessité d'évacuer les lieux

La jauge assise est portée à 75 (contre 45) et la jauge debout à 100 (contre 75)

Le règlement intérieur de la Verrière est modifié comme suit :

SALLES	UTILISATION						CAPACITÉ D'ACCUEIL (Capacité théorique 1 personne par m ²) Diminué en fonction de la Surface des éléments (tables, chaises....)	
	Organisation de Repas	Sports	Conférences/ Réunions	Formations/ Stages	Loisirs	Événements culturels		Expositions
La Verrière			X	X		X	X	100/75*

*Debout / assis

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

APPROUVE les modifications du règlement intérieur telles que précisées ci-avant

VOTE : pour à l'unanimité

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits et ont les membres présents signé au Registre.

A Villard-de-Lans, le 15 mars 2024

Le Maire,

Arnaud MATHIEU



Transmise en Préfecture le 19 mars 2024

Le Maire certifie que la présente a été valablement publiée ou notifiée le 19 mars 2024 en application des dispositions de l'article L 2131.1 du Code Général des Collectivités Territoriales.